

N/REF : 18/05/2026 9H38 C:000053 I:02431
V/REF : AC/C46609
V/Email reçu le Lundi 18/05/2026 a 9H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CRI
IMMEUBLE : CASTEL RIV - CRI
43, RUE DE RENNES
2, ALLEE PATISSIAUX
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le 19 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 2 ALLEE DES PATISSIAUX - MME ALLANIC LAURENCE 02 99 01 90 49
LOGEMENT N° 113077, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : FUIITE D'EAU AU NIVEAU DU CHAUFFE EAU 50L SUSPENDU

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 18/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : CHAUFFE EAU 50L PERCE
COUPURE D'EAU
MISE HORS TENSION
VIDANGE BALLON
DEPOSE BALLON 50L
FOURNITURE ET POSE BALLON 50L
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYE LE 18/05/26 A 16H02 ADARIY@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL157-FP.1	Ballon 50L ACI/NRJ C-T 1/2	1	483,72	483,72
TOTAL H.T.					483,72
T.V.A. a 10,00%					48,37
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>532,09</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.